



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 7 avril 2023 DELIBERATION

Rapporteur : M. Patrick MAILLET

Secrétaire de séance : Madame Marie SAYERSE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 26
Nombre de votant-e-s : 31

Etaient présent-e-s :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ, Présidente,
M. Bernard UTHURRY, Maire
M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU
CARRERE, Mme Anne BARBET, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle
GRACIA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, M. Patrick
NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE,
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESENY,
M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Stéphane LARTIGUE donne pouvoir à M. Patrick MAILLET
- M. Philippe GARROTÉ donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRÈRE
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Sabine SALLE donne pouvoir à Mme Chantal LECOMTE
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à M. Jean-Paul PORTESENY

Etait absente :

- Mme Nathalie PASTOR

5a - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

L'exécution du Budget 2022, y compris les reports et affectations de 2021, se présente schématiquement de la manière suivante :

Il est précisé que ces données sont conformes au Compte de Gestion dressé par Monsieur le Chef du Service de Gestion Comptable. A savoir un excédent global de clôture ou fonds de roulement égal à 3.136.514,52 €. En intégrant les restes à réaliser (qui ne sont pas pris en compte dans le Compte de Gestion), le résultat s'établit à un excédent de 1.619.587,30 €.



	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	4.510.906,99	6.253.347,11	1.742.440,12
Déficit reporté	707.884,83		-707.884,83
Total investissement de clôture	5.218.791,82	6.253.347,11	1.034.555,29
Fonctionnement	12.166.716,38	13.941.049,27	1.774.332,89
Excédent reporté		327.626,34	327.626,34
Total fonctionnement de clôture	12.166.716,38	14.268.675,61	2.101.959,23
Résultat de clôture	17.385.508,20	20.522.022,72	3.136.514,52
Restes à réaliser en investissement	1.796.488,67	279.561,45	-1.516.927,22
Résultat de clôture avec RAR	19.181.996,87	20.801.584,17	1.619.587,30

I. L'EXECUTION BUDGETAIRE :

1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de fonctionnement de clôture de 2022 s'établit à 2.101.959,23 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice :

Les dépenses réelles sont celles qui impactent la trésorerie. Elles ne comprennent donc pas les amortissements et les valeurs et plus-values des biens cédés qui sont des dépenses d'ordre. Par contre, elles prennent en compte les charges rattachées à l'exercice et les provisions pour risques et charges. En 2022, elles s'élèvent à 11.752.433,25 € contre 11.109.243,66 € en 2021.

Les achats de fournitures et les dépenses de personnel affectés à la production immobilisée, bien qu'ils impactent la trésorerie, font l'objet d'un transfert à la section d'investissement puisqu'ils contribuent à l'accroissement du patrimoine communal. Ce transfert s'opère par l'inscription d'une recette d'ordre (art. 722). Afin d'analyser au plus juste les dépenses se rapportant réellement au fonctionnement de la collectivité, ces dépenses réelles sont déduites.

Ainsi, hors production immobilisée, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 11.562.768,49 € contre 10.939.149,20 € en 2021, soit une augmentation de 5,70 %.

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice :

Elles sont constituées des recettes qui impactent la trésorerie. Elles ne comprennent donc pas les amortissements des subventions d'équipement et les moins values des

biens cédés qui sont des recettes d'ordre. Par contre, elles prennent en compte les produits rattachés à l'exercice. En 2022, elles s'élèvent à 13.732.481,02 € contre 13.833.864,34 € en 2021.

Les cessions d'immobilisations font l'objet d'un transfert à la section d'investissement puisqu'elles impactent le patrimoine communal. Ce transfert s'opère par l'inscription d'une dépense d'ordre (art. 675 et 676). Afin d'analyser au plus juste les recettes réelles impactant le fonctionnement, ces recettes réelles sont déduites.

Ainsi, hors cessions d'immobilisations, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 13.730.367,02 € à comparer à 13.785.024,34 € en 2021, soit une diminution de 0,40%.

2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle présente un solde d'exécution positif sur l'exercice de 1.034.555,29 €. Les restes à réaliser présentant un solde déficitaire de 1.516.927,22 €, le résultat de clôture de la section est négatif à hauteur de 482.371,93 €.

L'excédent dégagé en 2022 par la section de fonctionnement devra être affecté en 2023 en investissement afin de couvrir à minima ce résultat de clôture négatif.

Les dépenses réelles d'investissement de l'exercice :

Ces dépenses comprennent :

- Les dépenses d'équipement représentant 2.776.161,33 €.
- Les dépenses réelles d'investissement s'élevant à 4.302.338,74 €. Elles correspondent aux dépenses d'équipement, auxquelles s'ajoutent notamment le remboursement du capital des emprunts qui s'établit à 1.439.267,57 €.
- Les restes à réaliser (RAR) qui correspondent à la différence entre les sommes engagées et les sommes mandatées s'élèvent à 1.796.488,67 €. Les RAR constatés au CA 2022 seront repris au Budget Primitif 2023.

Les recettes réelles d'investissement de l'exercice :

Elles représentent 5.839.063,98 €.

Dans le détail, on trouve notamment :

→ Subventions :	777.076,36 €
→ Dotations (FCTVA, Taxe d'Aménagement) :	575.577,78 €
→ Emprunt :	1.600.000,00 €
→ Affectation 2021 :	2.800.000,00 €

Les restes à réaliser (RAR) s'élèvent à 279.561,45 €. Les RAR, constatés au CA 2022, seront repris au Budget Primitif 2023.

II. LA SITUATION FINANCIERE :

1 – L'ENDETTEMENT

A la date du 31/12/2022, l'encours de la dette s'établit à 11.840.610,09 €, à comparer à 11.679.877,66 € au 01/01/2022.

Le taux d'intérêt moyen constaté s'établit à 2,05% contre 1,49% en 2021.

Le principal ratio d'analyse financière reste néanmoins le ratio dit de solvabilité ou de capacité de désendettement. Il s'établit à 5.46 années fin 2022.

2 – L'AUTOFINANCEMENT

L'épargne brute (capacité d'autofinancement) s'établit à 2.167.598,53 €.

L'épargne nette (épargne brute – capital des emprunts) s'établit à 728.330,96 €.


Monsieur Bernard UTHURRY, Maire, sort et ne prend pas part au vote.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,



- **APPROUVE** le Compte Administratif 2022 du budget général qui est conforme au Compte de Gestion de Monsieur le Chef du Service de Gestion Comptable voté précédemment.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 07 avril 2023.
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 12.04.2023

Le Maire,

Bernard UTHURRY